



LE PACTE POUR L'EMPLOI

**Le Québec**

*de toutes ses forces*

LE PACTE POUR L'EMPLOI

***Le Québec***

***de toutes ses forces***



**Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

**Publié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**  
**Rédaction :** Direction générale adjointe des politiques d'emploi  
**Édition :** Direction des communications  
**Design graphique :** Triamedia

[www.pacte-emploi.gouv.qc.ca](http://www.pacte-emploi.gouv.qc.ca)

© Gouvernement du Québec  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

ISBN 978-2-550-52130-3 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-52407-6 (version PDF)

# Table des matières

Message du premier ministre du Québec	5
Message du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	7
Message de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport	9
<b>1 Le Pacte pour l'emploi : un projet de société</b>	<b>11</b>
<b>2 Marché du travail concurrentiel recherche main-d'œuvre qualifiée</b>	<b>12</b>
2.1 Vers une plus grande rareté de la main-d'œuvre	12
2.1.1 Un bilan démographique marqué par une rareté de travailleurs et travailleuses	12
2.1.2 L'économie québécoise aux prises avec une conjoncture concurrentielle sans précédent	14
2.1.3 Le défi du maintien et de la progression du niveau de vie	15
2.2 Les bassins potentiels de main-d'œuvre disponible : état des lieux	16
2.2.1 Des bassins de main-d'œuvre qui évoluent	16
<b>3 Le chemin parcouru</b>	<b>18</b>
3.1 Accroître la productivité des entreprises	18
3.2 Soutenir des secteurs d'activité porteurs ou fragilisés	19
3.3 Développer les compétences et la qualification de la main-d'œuvre	19
<b>4 Quatre piliers soutenus par des actions concrètes</b>	<b>20</b>
4.1 Premier pilier — Investir dans le potentiel des personnes : un geste qui rapporte	20
4.2 Deuxième pilier — Valoriser le travail : une carte maîtresse	24
4.3 Troisième pilier — Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises plus productives	27
4.4 Quatrième pilier — Le pacte régional : pour une meilleure réponse aux besoins	29
<b>5 Les moyens de ses ambitions</b>	<b>30</b>

## Message du premier ministre du Québec

### Agir ensemble pour assurer la prospérité du Québec

Au cours des dernières années, notre gouvernement a posé plusieurs gestes pour amener le Québec sur la voie de la prospérité. Les investissements sans précédent dans les infrastructures, la mise en place d'une fiscalité qui encourage les investissements privés, la baisse du fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois, ainsi que le déploiement de stratégies et de plans d'action ambitieux en vue de favoriser la productivité et l'innovation ne sont que quelques exemples qui illustrent bien l'engagement du gouvernement envers le mieux-être économique de tous. Ces gestes contribuent à créer un espace de prospérité économique pour le Québec.

Malgré tout, le Québec fait face à de nombreux défis dont celui plutôt préoccupant de la décroissance démographique. Déjà, on compte des secteurs d'activité aux prises avec des difficultés toujours plus grandes à combler leur besoin de main-d'œuvre. La croissance même de certaines entreprises peut être freinée. Ce contexte fait de la formation et de l'acquisition de connaissances un enjeu majeur et un déterminant de taille dans la capacité du Québec à faire face au défi démographique. Aussi, une main-d'œuvre qualifiée et compétente représente un atout indéniable lorsque vient le temps d'attirer les investissements. Il s'agit d'un acquis précieux pour le Québec, un acquis qu'il faut savoir préserver année après année.

C'est pourquoi nous entendons poser une action structurante en déployant le Pacte pour l'emploi, un ensemble de mesures destinées à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et à soutenir toutes les personnes dans leurs démarches visant à intégrer durablement le marché du travail.

Le Pacte pour l'emploi constitue un maillon essentiel de l'action gouvernementale en matière de prospérité économique et son succès repose sur une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des régions du Québec et de tous les acteurs du marché du travail.



**Jean Charest**  
Premier ministre du Québec

## Message du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

### Le Pacte pour l'emploi : un projet de société

Ces dernières années ont été le théâtre de bon nombre de changements qui ont, d'une façon ou d'une autre, affecté l'économie québécoise. La concurrence accrue des pays émergents de même que la quasi-parité du dollar canadien avec la devise américaine exigent de nos entreprises un niveau de productivité plus élevé et, conséquemment, une main-d'œuvre mieux formée et plus performante. De plus, l'investissement dans la formation et dans la qualification de la main-d'œuvre constituera un facteur clé de croissance et de succès pour les entreprises du Québec.

Au cours des prochaines décennies, la capacité d'adaptation des entreprises sera de nouveau fortement sollicitée en raison des défis démographiques qui se profilent à l'horizon. Alors que les diplômés des années 1990 peinaient à se trouver un emploi dans plusieurs domaines, les prochaines années seront marquées par une offre d'emplois disponibles supérieure à la demande. Ce contexte s'avérera particulièrement favorable pour les personnes qui souhaitent intégrer le marché du travail. En effet, les perspectives d'emploi seront excellentes à la fois pour ceux et celles qui auront complété une formation, mais également pour les personnes moins scolarisées. Selon les plus récentes prévisions d'Emploi-Québec, 700 000 postes seront à pourvoir au Québec dans l'horizon 2007-2011.

Ce contexte est donc idéal pour lancer le Pacte pour l'emploi : une stratégie d'envergure visant à rapprocher les personnes disponibles au travail des besoins de main-d'œuvre signifiés par les entreprises.

Le Pacte pour l'emploi est soutenu par des investissements globaux de près d'un milliard de dollars, auxquels le gouvernement contribuera directement pour plus de 548 millions de dollars. Il regroupe des mesures et des moyens sans précédent pour :

- aider toute personne qui veut travailler;
- soutenir les travailleurs et travailleuses qui désirent rehausser leurs compétences;
- appuyer les entreprises qui veulent accroître leur productivité en misant sur la formation et le développement des compétences.

Pour continuer à progresser, conquérir de nouveaux espaces, créer de la richesse et assurer une excellente qualité de vie pour les années à venir, le Québec a besoin de toutes ses forces.

Le Pacte pour l'emploi est marqué par l'importance d'agir maintenant. Il appelle à la mobilisation envers un objectif commun : contribuer au mieux-être collectif des Québécois et des Québécoises.



**Sam Hamad**  
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale



## Message de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

### Qualifier le Québec

Le système d'éducation dont le Québec s'est doté a été au cœur des progrès qu'il a accomplis. Aujourd'hui, plus que jamais, il constitue un moteur de développement individuel, social et économique.

Au Québec, en 2008, il se révèle essentiel, si l'on veut s'intégrer au marché du travail, de posséder une formation générale suffisante et une qualification professionnelle déterminée. Il faut aussi acquérir de nouvelles compétences pour continuer d'évoluer en emploi et développer toutes ses ressources.

Pour ces raisons, la formation occupe une place importante dans le Pacte pour l'emploi, et le milieu de l'éducation tout entier entend se mobiliser pour contribuer à l'atteinte des objectifs de ce formidable projet de société.

Pour les milieux de l'éducation, de l'emploi et des affaires, ce sera là une occasion additionnelle de rapprochement et de partenariat qui nous permettra de tracer de nouvelles voies de collaboration.

Le Pacte pour l'emploi est une occasion également de mettre à profit et de dynamiser l'offre de formation qualifiante des commissions scolaires, des cégeps et de leurs services aux entreprises, et de resserrer leurs liens avec les milieux du travail.

Notre engagement dans le Pacte pour l'emploi comprend aussi une intensification de la lutte contre le décrochage scolaire, une réponse appropriée aux besoins de main-d'œuvre et un meilleur soutien aux personnes immigrantes en vue de leur insertion socioprofessionnelle.

Cet apport significatif au Pacte pour l'emploi se concrétisera plus particulièrement au palier régional, en relation étroite avec les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, auxquels le milieu de l'éducation est associé.

Le Québec ne peut se passer de travailleurs et de travailleuses alors que des milliers d'emplois sont et seront disponibles dans les prochaines années. Le réseau de l'éducation mettra l'épaule à la roue du Pacte pour l'emploi afin que le Québec puisse compter sur toutes ses forces vives et permette à chacun et chacune de réaliser son plein potentiel.



**Michelle Courchesne**  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport



# 1 LE PACTE POUR L'EMPLOI : UN PROJET DE SOCIÉTÉ

Plusieurs facteurs font du paysage démographique, social et économique actuel du Québec, l'environnement idéal pour déployer le Pacte pour l'emploi, un projet de société mobilisateur destiné à favoriser une meilleure adéquation entre les bassins de main-d'œuvre disponible et les besoins des entreprises.

À la base du Pacte pour l'emploi, une seule prémisse : le travail est le meilleur gage de prospérité individuelle et collective. Parce que l'amélioration du bien-être économique des individus ne peut que contribuer positivement à la richesse collective, le nécessaire rapprochement entre les personnes qui participent peu au marché du travail et les emplois à pourvoir devient plus que jamais une priorité. C'est pourquoi le Pacte pour l'emploi constitue un engagement manifeste du gouvernement envers ceux et celles qui désirent s'investir pour intégrer durablement le marché du travail. Il fournit également une solution adaptée aux entreprises ayant des postes vacants à pourvoir, ainsi qu'à celles qui souhaitent améliorer leur productivité par la formation et le développement des compétences.

## 2 MARCHÉ DU TRAVAIL CONCURRENTIEL RECHERCHE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

### 2.1 VERS UNE PLUS GRANDE RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les répercussions possibles du vieillissement de la population et de la décroissance démographique sur le paysage socio-économique du Québec ont été largement documentés. Les besoins croissants en soins de santé, la baisse des inscriptions dans le réseau de l'éducation, la dépopulation de certaines régions du Québec, la plus grande rareté de travailleurs et travailleuses qui touche déjà quelques secteurs d'activité ne sont que quelques exemples souvent repris pour illustrer un futur pas si lointain.

Cette situation n'est pas propre au Québec. Elle s'observe au Canada et dans plusieurs pays membres de l'Union européenne, où, là aussi, la population en âge de travailler est appelée à diminuer au cours des prochaines années<sup>1</sup>. Ce qui constitue une éventualité en Europe et au Québec est désormais bien réel au Japon, dont le déclin de la population a débuté en 2006. Dans tous ces pays, un défi analogue : la progression, sinon le maintien des niveaux de vie dans un contexte de décroissance de la population en âge de travailler.

Les réponses à ce défi se trouvent en partie dans l'amélioration de la productivité des entreprises. Or, un rehaussement des qualifications et des compétences des personnes constitue l'un des moyens d'action qui peut concourir efficacement à améliorer cette productivité essentielle au maintien du niveau de vie des Québécois et des Québécoises.

#### 2.1.1 Un bilan démographique marqué par une rareté de travailleurs et travailleuses

C'est un fait connu : à l'instar de nombreux pays occidentaux, le Québec se fait vieillissant. Si la tendance résultant des naissances, des mortalités et de l'immigration se maintient, les années 2030 seront marquées par une croissance négative de la population québécoise, ce qui constituera une première<sup>2</sup>. Il faudra attendre une décennie de plus pour que cette décroissance, d'abord très lente, s'accroisse invariablement, soit autour de 2040.

Ce déclin annoncé de la population en âge de travailler ne signifiera pas forcément le déclin de la population active dans une mesure comparable. La différence entre les deux perspectives réside principalement dans la capacité du Québec d'accroître son taux d'activité. Et ce défi, bien qu'il puisse sembler de taille, n'est pas insurmontable. Même si le taux d'activité<sup>3</sup> au Québec atteint des sommets historiques, il demeure, chez certains groupes, en deçà de ce qui est observé ailleurs au Canada. Un exemple éloquent est le taux d'activité des personnes âgées de 60 à 64 ans, qui se situait à 37 % au Québec en 2007 alors qu'il atteignait 57 % en Alberta<sup>4</sup>.

La décroissance démographique du Québec et la plus grande rareté de main-d'œuvre, qui y est sous-jacente, commandent un renforcement des actions ciblées et concertées.

1 Commission européenne, *La situation sociale dans l'Union européenne 2005-2006. Vue d'ensemble*, avril 2006, p. 9.

2 THIBAUT, Normand, Esther LÉTOURNEAU et Chantal GIRARD, « Nouvelles perspectives démographiques du Québec, 2001-2051 », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, février 2004, volume 8, numéro 2, p. 1.

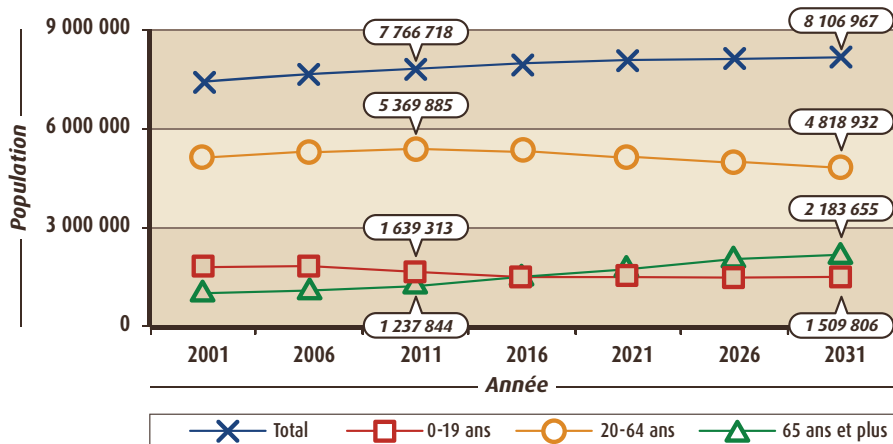
3 Le taux d'activité se définit par la proportion que représente la population active, c'est-à-dire les personnes en chômage et en emploi, au sein de la population en âge de travailler.

4 Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, moyenne annuelle de 2006.





**Prévision démographique pour le Québec : 2001-2031**



Source : Institut de la statistique du Québec, « Population selon le sexe et le groupe d'âge, scénario A de référence, ensemble du Québec, 2001-2051 », *Perspectives démographiques, Québec et ses régions 2001-2051*.

Selon les dernières perspectives d'Emploi-Québec pour 2007-2011, près de 700 000 postes seront à pourvoir d'ici 2011, dont le quart nécessiterait un diplôme d'études secondaires ou moins. Il s'agit là de perspectives avantageuses qui créent un environnement particulièrement propice à une action gouvernementale concertée en matière d'emploi, de formation et d'employabilité.



### **2.1.2 L'économie québécoise aux prises avec une conjoncture concurrentielle sans précédent**

L'économie du Québec est largement tournée vers l'extérieur. Pour preuve, depuis le début des années 1990, la valeur du commerce extérieur du Québec est en constante progression. L'ouverture des marchés et la conclusion de multiples ententes commerciales bilatérales et multilatérales ont pour effet d'intensifier la concurrence tant sur le marché domestique que sur les marchés internationaux.

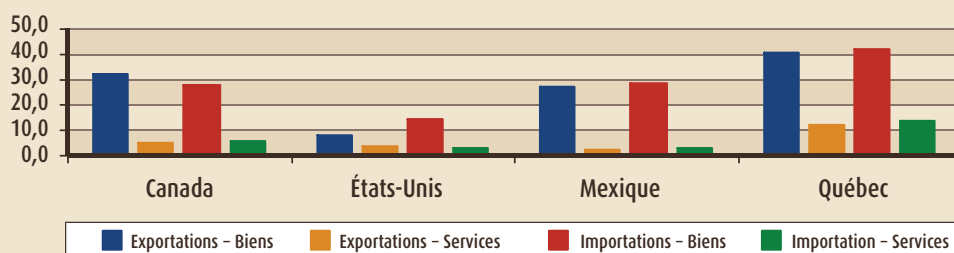
Aussi bénéfique soit-elle pour l'économie du Québec, l'ouverture des marchés réduit néanmoins la marge de manœuvre de certaines industries. Cette réalité est plus criante que jamais, alors que les exportateurs québécois doivent composer avec un dollar qui frôle depuis plusieurs mois la parité avec le dollar américain. Durant la dernière décennie, on a vu plusieurs licenciements collectifs dans des secteurs où la conjoncture demande souvent aux entreprises québécoises de livrer une bataille à armes inégales contre des pays émergents, lesquels affichent des frais de production largement plus bas.

Or, la capacité des États à relever les défis que pose la mondialisation est en bonne partie déterminée par la qualité des politiques intérieures, dont celles de l'emploi et de la formation, qui en constituent des composantes de premier ordre.



Outre les accords commerciaux sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Canada a conclu des ententes commerciales bilatérales avec Israël, le Chili et le Costa Rica. Également, le gouvernement du Québec milite en faveur d'un partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne, dossier pour lequel des discussions ont été amorcées avec quelques États membres de l'Union européenne.

**Valeur du commerce extérieur en pourcentage du PIB, 2006 :  
Canada, États-Unis, Mexique et Québec**



Source : Institut de la statistique du Québec, indicateurs de comparaison internationale; [www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm\\_finnc/conjn\\_econm/compr\\_inter/pdf/tableaux-tous.xls](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/conjn_econm/compr_inter/pdf/tableaux-tous.xls).

### 2.1.3 Le défi du maintien et de la progression du niveau de vie

La concurrence sans cesse accrue sur les marchés intérieurs et internationaux représente un enjeu de taille pour plusieurs pays, enjeu auquel le Québec n'échappe pas.

Dans ce contexte, la productivité constitue un aspect essentiel de la progression du niveau de vie et du bien-être d'une société. Les investissements dans les technologies, dans le capital humain et dans les infrastructures, les mesures fiscales concurrentielles à l'intention des entreprises sont autant de déterminants qui, s'ils sont améliorés, pourront permettre d'accroître la productivité à court et moyen termes, et ainsi collaborer au maintien du niveau de vie des Québécoises et des Québécois.

Or, les actions menées à ce chapitre par le gouvernement sont nombreuses. L'abolition de la taxe sur le capital annoncée dans le budget 2007-2008, de même que la réduction de l'impôt des particuliers, les investissements colossaux prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, les mesures adoptées au regard du secteur manufacturier et du secteur aéronautique en constituent quelques exemples éloquentes.

L'amélioration des compétences des travailleurs et travailleuses en emploi s'ajoute aux autres facteurs qui influent sur la productivité. Bien que des gains significatifs aient été réalisés au cours des dernières années au regard des taux d'emploi et des taux d'activité, des mesures plus ciblées se révèlent nécessaires pour améliorer globalement la participation au marché du travail, ainsi que pour contribuer au maintien en emploi des travailleurs et travailleuses plus faiblement qualifiés. C'est le défi que se lance le gouvernement avec le Pacte pour l'emploi.



## LE TRAVAIL EST LA PIERRE D'ASSISE DE NOTRE NIVEAU DE VIE

Deux grands facteurs influencent directement le niveau de vie d'une population : la quantité de travail disponible pour la production de biens et de services dans l'économie et la qualité de ce travail. Cette dernière facette dépend elle-même des investissements en machines et matériel. Également, la qualité du travail est directement influencée par la qualité et la qualification de la main-d'œuvre. Le travail constitue donc la pierre d'assise du niveau de vie. Toutes choses étant égales par ailleurs, il s'ensuit qu'une amélioration de la qualité du travail par un investissement dans la formation et l'acquisition des compétences est susceptible de contribuer positivement au mieux-être économique de la population.

## 2.2 LES BASSINS POTENTIELS DE MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE : ÉTAT DES LIEUX

En 2007, le taux de croissance de l'emploi au Québec, soit 2,3 %, atteignait un sommet inégalé en cinq ans<sup>5</sup>. À cela s'ajoute le creux historique du taux de chômage, qui n'a pas dépassé 7 % depuis septembre 2007, le plus bas taux enregistré depuis 1974.

Paradoxalement, le nombre de personnes disponibles pour l'emploi, estimé à plus de 400 000<sup>6</sup>, demeure important au Québec, et ce, malgré la vigueur qui caractérise le marché du travail québécois.

### 2.2.1 Des bassins de main-d'œuvre qui évoluent

Le Pacte pour l'emploi accorde une attention particulière aux personnes en emploi faiblement qualifiées, ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses à faible revenu. Le maintien en emploi de ces individus nécessite une intervention au chapitre du développement de leurs qualifications et de l'utilisation optimale de leurs compétences.

Aussi, pour contrer leurs difficultés de recrutement, les employeurs ont à faire preuve de plus d'ouverture à l'égard de clientèles plus éloignées du marché du travail ou plus défavorisées sur le plan de l'emploi. Le fait de tirer le meilleur avantage des hommes et des femmes qui participent peu ou ne participent pas au marché du travail, notamment par des investissements gouvernementaux dans la formation et l'intégration en emploi de ces personnes, se révélera grandement bénéfique pour tous. Les besoins d'accompagnement, de formation, d'acquisition de compétences de base pour intégrer un emploi, ainsi que la nécessité de valoriser le travail figurent d'ailleurs au nombre des éléments jugés essentiels à une intégration du marché du travail réussie par les prestataires des programmes d'assistance sociale eux-mêmes, qui s'exprimaient dans le cadre de groupes de discussion tenus par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

En plus des jeunes qui font leur entrée chaque année sur le marché du travail, le Québec dispose donc de bassins de main-d'œuvre intéressants. Pour certains qui sont plus éloignés du marché du travail, l'insertion en emploi nécessitera des investissements plus substantiels et un accompagnement accru. Pour d'autres, il suffira de lever certains obstacles en vue de favoriser leur plus grande participation ou leur maintien en emploi.

5 Statistique Canada, « Enquête sur la population active », *Le Quotidien*, 11 janvier 2008, p. 5.

6 Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2006. Ces estimations comprennent les personnes en chômage et les personnes inactives qui désirent travailler.

---

## DES BASSINS DE MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE

---

### Des personnes en emploi qui entendent le demeurer

Un risque de chômage plane au-dessus de la tête de plusieurs travailleurs et travailleuses dans certains secteurs d'activité. La précarité des emplois et le faible niveau de scolarité d'un grand nombre de ces personnes représentent autant de barrières à leur capacité à se maintenir en emploi, à retrouver rapidement un emploi à la suite d'un licenciement ou à progresser en emploi.

### Des personnes handicapées

Les personnes handicapées représentent l'un des segments de main-d'œuvre les plus défavorisés sur les plans de la formation et de l'emploi. Par conséquent, elles sont parmi les individus les plus touchés par la pauvreté et les risques d'exclusion sociale. Dans le contexte actuel, le Québec doit mieux considérer l'apport des personnes handicapées.

### Des personnes immigrantes et des membres des minorités visibles qui souhaitent mieux intégrer le marché du travail

Les personnes immigrantes et les membres des minorités visibles représentent deux groupes de la population québécoise à qui le présent cycle de prospérité n'a pas encore profité. Leur taux de chômage est largement supérieur à la moyenne québécoise alors que leur niveau de scolarité est globalement plus élevé. L'écart entre le profil professionnel et les besoins du marché du travail, l'absence d'expérience de travail au Québec, la difficulté à faire reconnaître et mettre à niveau les diplômes et les compétences acquises à l'étranger ainsi qu'une connaissance insuffisante du français figurent au nombre des obstacles à leur intégration en emploi.

### Des personnes aptes au travail qui font des entrées et sorties répétitives aux programmes d'assistance sociale

Plus de 65 % des personnes qui ont présenté une demande d'assistance sociale en 2007 n'en étaient pas à leur première demande. Leur faible niveau de scolarité et leur difficulté à intégrer un emploi stable et à s'y maintenir constituent les facteurs les plus importants qui expliquent ces allées et venues.

### Des jeunes prestataires des programmes d'assistance sociale

Malgré la baisse du taux de participation à l'assistance sociale, on y trouve plus de 55 000 jeunes âgés de moins de 25 ans, dont une minorité présente des contraintes à l'emploi. Les jeunes représentent une part importante des personnes qui en sont à leur première demande d'assistance sociale, à savoir 41 % de cette portion de la clientèle. Cette réalité s'explique en partie par le fait que ces jeunes proviennent souvent d'une famille ayant elle-même été prestataire de l'assistance sociale, et en partie par leur faible niveau de scolarité.

### Des travailleuses et travailleurs expérimentés qui désirent demeurer actifs sur le marché du travail dans le respect de leur cycle de vie

L'arrivée à l'âge de la retraite de cohortes plus importantes de travailleurs et travailleuses pourrait bien accentuer une tendance qui commence à poindre au Québec. Pouvant légitimement espérer vivre plus longtemps que leurs parents, en meilleure condition physique et ayant des besoins de consommation plus élevés que ceux et celles qui les ont précédés, les travailleurs et les travailleuses tendent à prolonger leur vie active dans plusieurs pays industrialisés.

- 
- Le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 64 ans au Québec est en augmentation constante, mais, à moins de 54 %, il demeure bien en deçà du 63 % observé en 2006 en Ontario.
  - Le taux de participation aux programmes d'assistance sociale, en décembre 2007, se situait à 7,4 % chez les 18-64 ans. Le nombre de prestataires est en baisse constante depuis 1996<sup>7</sup>.
  - En 2005-2006, le taux d'obtention d'un premier diplôme d'études secondaire (DES) se situait à 86 %. Toutefois, seulement 70 % des Québécoises et des Québécois obtenaient ce diplôme avant l'âge de 20 ans<sup>8</sup>.
  - Selon les données de l'Enquête auprès des jeunes en transition, 8 % des jeunes Québécoises et Québécois ont déjà connu un épisode de décrochage scolaire et 26 % présentent un retard scolaire<sup>9</sup>.

7 La baisse a été établie à partir des données portant sur les prestataires sans contraintes à l'emploi de mars 2007 comparativement à mars 1996. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Compilation spéciale*, 2008.

8 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Indicateurs de l'éducation. Édition 2007*, p. 11.

9 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Décrochage et retards scolaires. Analyse des données québécoises recueillies dans le cadre du projet PISA/EJET*, 2007.

## 3 LE CHEMIN PARCOURU

Le Pacte pour l'emploi s'inscrit dans la foulée des mesures prises par le gouvernement au cours des dernières années dans le but de donner au Québec les leviers nécessaires afin qu'il demeure productif, concurrentiel et qu'il tire son épingle du jeu sur l'échiquier des marchés domestiques et internationaux. Ces mesures s'articulent autour de trois grands objectifs.

### 3.1 ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

Accroître la productivité, c'est notamment valoriser la recherche et le développement, investir dans les infrastructures, favoriser l'ouverture du Québec sur le monde et innover par une fiscalité avantageuse. Les actions menées au cours des années par le gouvernement en ces matières ont été nombreuses :

- la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, qui vise l'excellence de la recherche publique et privée;
- la Stratégie gouvernementale de développement économique, *L'avantage québécois*, qui mise sur l'ouverture du Québec sur le monde, d'une part, et sur le secteur privé, d'autre part, comme moteurs du développement économique;
- le Plan québécois des infrastructures, qui engage des investissements records de 30 milliards de dollars sur cinq ans afin de moderniser et de préserver le réseau routier, les écoles, les hôpitaux et les infrastructures municipales;
- le Programme d'appui stratégique à l'investissement, le congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources jusqu'en 2010, le crédit d'impôt pour les industries des régions ressources et le crédit d'impôt pour les industries de l'aluminium du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne sont que quelques exemples des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier investisseurs et entreprises.





### 3.2 SOUTENIR DES SECTEURS D'ACTIVITÉ PORTEURS OU FRAGILISÉS

Au cours de la dernière année, le gouvernement a adopté des mesures imposantes pour appuyer les secteurs aux prises avec des difficultés structurelles ou conjoncturelles, ou pour soutenir des grappes industrielles essentielles dans le paysage économique du Québec. Ces mesures sont :

- le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, qui stimule l'investissement privé et mise sur la recherche et l'innovation;
- le Programme de soutien à l'industrie forestière, pour aider la modernisation des entreprises de l'industrie forestière et épauler les travailleurs et les travailleuses de cette industrie;
- la Stratégie de développement de l'industrie de l'aéronautique québécoise, qui mise sur le renforcement des échanges entre les centres de recherche et l'industrie, et qui veut élargir le bassin de main-d'œuvre qualifiée;
- la Stratégie Pro-mode, le Québec dans votre assiette, le Fonds d'intervention économique régional, qui sont autant d'exemples de mesures concrètes prises par le gouvernement au cours des dernières années.

### 3.3. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET LA QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Plusieurs actions gouvernementales concourent au développement des compétences et de la qualification de la main-d'œuvre, autre déterminant de la productivité, ainsi qu'à la valorisation du travail pour prévenir la pauvreté. La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue, la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale y contribuent largement. Les mesures instaurées depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre le pauvreté et l'exclusion sociale et la mise en œuvre du Plan gouvernemental ont également contribué à améliorer les conditions de vie des personnes, grâce, entre autres, à des investissements totalisant plus de 3 milliards sur un horizon de cinq ans.

À ces actions s'ajoutent des interventions ministérielles plus larges telles que les services publics d'emploi dispensés par Emploi-Québec, qui aident à mieux équilibrer l'offre et la demande de main-d'œuvre en intervenant tant auprès des personnes en situation de chômage, des prestataires de l'assistance sociale et des travailleurs et travailleuses à risque de chômage prolongé, que des entrepreneurs.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a implanté plusieurs mesures au cours des dernières années en vue d'améliorer l'offre de services éducatifs de façon qu'elle réponde le plus adéquatement possible aux besoins de main-d'œuvre. Le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique s'inscrit dans cette tendance en favorisant la jonction entre les filières des formations professionnelle et technique, en misant sur la concertation régionale en éducation et en favorisant un plus grand maillage entre les milieux de l'éducation et du travail.

---

Emploi-Québec consacre annuellement près de 400 M\$ à la formation de la main-d'œuvre, dont près de 50 M\$ sont investis dans la formation des personnes en emploi. En 2006-2007, ce sont plus de 40 000 personnes à la recherche d'un emploi qui ont pu participer à des activités de formation avec le soutien d'Emploi-Québec.

Les différentes mesures d'intervention dont dispose Emploi-Québec rejoignent bon an mal 31 % des personnes qui traversent un épisode de chômage, 32 % des adultes prestataires des programmes d'assistance sociale et 29 % des prestataires actifs et aptes au travail de l'assurance-emploi<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Emploi-Québec, *Compilation spéciale*, novembre 2007.

## 4 QUATRE PILIERS SOUTENUS PAR DES ACTIONS CONCRÈTES

Les mesures et actions déployées dans le cadre du Pacte visent prioritairement à aider toute personne désirant travailler, à soutenir les travailleurs et les travailleuses qui souhaitent rehausser leurs compétences ou leurs qualifications et, enfin, à appuyer les entreprises qui veulent accroître leur productivité en misant sur la formation et le développement des compétences. Le Pacte pour l'emploi s'articule autour de quatre grands piliers.

### **INVESTIR DANS LE POTENTIEL DES PERSONNES : UN GESTE QUI RAPPORTE**

L'un des objectifs du Pacte est d'agir auprès des personnes en les préparant à intégrer le marché du travail, en leur fournissant les habiletés nécessaires à une intégration réussie en emploi ou en leur donnant une formation qui convient à leurs aspirations tout en comportant de bonnes perspectives d'emploi dans leur région. Il s'agit d'un engagement envers les individus eux-mêmes qui désirent emprunter la voie du travail pour assurer leur mieux-être économique et, ainsi, retrouver confiance en leur capacité.

### **VALORISER LE TRAVAIL : UNE CARTE MAÎTRESSE**

La valorisation du travail se décline en deux temps : rendre le travail payant et le rendre attrayant. Cet aspect du Pacte s'adresse plus spécifiquement aux prestataires des programmes d'assistance sociale. Le parcours d'une personne qui désire intégrer le marché du travail peut être expéditif comme il peut être long et nécessiter un accompagnement plus soutenu. Dans les deux cas, l'État s'engage à déployer les efforts requis pour faire du travail un choix payant et pour accompagner les personnes dans leur cheminement vers l'emploi.

### **UNE MAIN-D'ŒUVRE MIEUX FORMÉE : DES ENTREPRISES PLUS PRODUCTIVES**

Agir sur les travailleurs et les travailleuses en favorisant le développement de leur qualification et la reconnaissance de leurs compétences et de leurs acquis se révèle essentiel non seulement pour améliorer la productivité, mais également pour donner les meilleures chances aux personnes plus faiblement qualifiées de se maintenir et de progresser en emploi. Intervenir auprès des personnes en emploi, c'est nécessairement agir auprès des employeurs de façon à les inciter à investir en formation et les soutenir face aux besoins pressants de main-d'œuvre auxquels ils peuvent être exposés.

### **LE PACTE RÉGIONAL : POUR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX BESOINS**

Enfin, la réussite du Pacte repose largement sur la capacité des acteurs régionaux à se mobiliser autour des objectifs de cette stratégie. Pour les personnes et les entreprises, cela se traduit par une prestation de services revisitée au cœur de laquelle se trouve chacune des régions du Québec. Des solutions adaptées à chaque milieu, une meilleure adéquation des services que dispense l'État en région et l'établissement de plans d'action concertés figurent au nombre des actions prévues, qui donneront à la mise en œuvre du Pacte toute sa couleur.

### **4.1 PREMIER PILIER. INVESTIR DANS LE POTENTIEL DES PERSONNES : UN GESTE QUI RAPPORTE**

#### **ACTION 1 – ACCOMPAGNER ET MIEUX PRÉPARER LES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

- Parce que le Québec possède un bassin substantiel de personnes disponibles au travail;
- parce que la formation constitue un moyen efficace d'accéder à des emplois de meilleure qualité;
- parce que plusieurs personnes disponibles au travail ne détiennent pas de diplôme;
- parce que l'État dispose de plusieurs leviers permettant d'améliorer le niveau de compétence de ces personnes;
- mais avant tout, parce que la formation constitue le meilleur investissement individuel, collectif et économique qui soit :

#### **LE GOUVERNEMENT ENTEND MIEUX PRÉPARER ET FORMER DAVANTAGE LA MAIN-D'ŒUVRE**

##### **Deux nouveautés**

##### ***Démarcheurs d'emploi***

Démarcheurs d'emploi permettra d'accompagner pendant six mois des prestataires des programmes d'assistance sociale dans leur démarche vers l'emploi. Par la suite, un accompagnement d'une durée d'une année leur sera offert afin de les maintenir en emploi. Deux catégories de prestataires seront ciblées : les nouveaux demandeurs et les personnes qui participent de façon répétitive à ces programmes. Ce sont ainsi près de 9 000 prestataires en trois ans qui seront soutenus par des spécialistes de l'insertion professionnelle et qui bénéficieront d'une allocation de 90 \$ versée pour chaque période de deux semaines, en supplément de la prestation de base.

##### ***Passeport-emploi***

Passeport-emploi offrira à tous les participants et participantes des mesures et services d'Emploi-Québec la possibilité d'obtenir sur demande leur passeport; ce dernier est une carte de visite à l'intention d'éventuels employeurs qui décrira leurs compétences particulières, leurs expériences de travail, ainsi que l'aide qu'Emploi-Québec leur apportera dans le but de soutenir leur intégration en emploi.

##### **Deux mesures-clés plus accessibles**

##### ***Projets de préparation à l'emploi et Mesure de formation de la main-d'œuvre***

Un accroissement substantiel du nombre de participants et participantes aux Projets de préparation à l'emploi et à la Mesure de formation de la main-d'œuvre permettra de mieux répondre à la demande des personnes dont l'intégration en emploi suppose une formation, la mise à jour de connaissances ou le développement de compétences. Cette accessibilité accrue se concrétisera par l'admission de 12 800 personnes supplémentaires à l'une ou l'autre de ces mesures sur trois ans, soit une augmentation de 26 %.



### **Une portée plus large pour la mesure Subventions salariales**

La mesure Subventions salariales, qui consiste dans le versement aux entreprises d'une partie du salaire d'une personne éloignée du marché du travail qu'elles embauchent, sera bonifiée et son utilisation accrue. En plus d'une partie du salaire du nouvel employé ou de la nouvelle employée, l'entreprise pourra désormais se voir rembourser une portion des frais d'accompagnement engagés afin de faciliter l'intégration et le maintien en emploi de cette personne. Le salaire du travailleur ou de la travailleuse qui accompagne le nouvel employé ou la nouvelle employée dans l'exécution de ses fonctions sera aussi admissible à ce remboursement. Cette mesure prévoit la conclusion de 3 900 nouveaux contrats avec les entreprises pour la durée du Pacte, ce qui représente un ajout de plus de 20 %.

### **Des mesures pour mieux contrer le décrochage scolaire**

#### ***Conciliation travail-études***

En partenariat avec les entreprises du milieu, des projets de conciliation travail-études seront instaurés dans différentes régions pour permettre à de jeunes décrocheurs et décrocheuses de compléter une formation de base tout en occupant un emploi. Une quinzaine de ces projets seront mis de l'avant dans les régions dont le taux de chômage est particulièrement faible et où les jeunes subissent de fortes pressions pour intégrer rapidement le marché du travail sans avoir complété leur parcours scolaire.

#### ***Lutte contre le décrochage***

La lutte contre le décrochage scolaire sera intensifiée par un repérage plus systématique des personnes qui abandonnent leurs études sans qualification et par une intervention plus rapide auprès des élèves à risque élevé de décrochage.

#### ***Accompagnement plus soutenu***

Mieux former et préparer davantage la main-d'œuvre signifie enfin faire en sorte que les personnes reçoivent un accompagnement plus soutenu de la part des services publics d'emploi, des commissions scolaires et des organismes partenaires de l'État travaillant en développement de l'employabilité.

## **OUTAOUAIS – PROJETS DE PRÉPARATION À L'EMPLOI**

### **Les entreprises d'insertion, ça marche**

La Relance Outaouais, une entreprise d'économie sociale, embauche près de 150 personnes qui travaillent dans divers secteurs : réparation et entretien d'automobiles; entretien commercial; formation en bureautique; collecte, réparation et recyclage d'ordinateurs, etc. Annuellement, La Relance Outaouais encadre 45 personnes en emploi d'insertion; plus de 80 % de celles-ci intègrent un emploi régulier. Également, l'organisme rejoint quelque 150 personnes grâce à son club de recherche d'emploi, et 60 participantes et participants sont inscrits dans une stratégie de recherche d'emploi. Enfin, des services de main-d'œuvre sont offerts à 100 personnes handicapées.

## **ACTION 2 – BONIFIER LE SOUTIEN FINANCIER LIÉ AUX MESURES ET SERVICES PUBLICS D'EMPLOI**

- Parce que les obstacles financiers ne doivent pas constituer un frein à la volonté des personnes d'entreprendre une démarche d'employabilité ou de formation pour intégrer le marché du travail ou s'y maintenir;
- parce que les retours sur l'investissement dans le potentiel des personnes sont profitables :

## **LE GOUVERNEMENT BONIFIERA SUBSTANTIELLEMENT LE SOUTIEN FINANCIER DES PERSONNES QUI PARTICIPENT AUX MESURES ET SERVICES PUBLICS D'EMPLOI**

### **Une allocation d'aide à l'emploi bonifiée**

Inchangée depuis 1997, l'allocation d'aide à l'emploi sera augmentée de 50 %, passant de 30 \$ à 45 \$ par semaine, soit près de 200 \$ par mois. Cette allocation est notamment offerte aux prestataires de l'assistance sociale qui participent à la Mesure de formation de la main-d'œuvre et aux Projets de préparation à l'emploi.

Également, les frais d'appoint versés notamment aux prestataires de l'assistance sociale qui participent à la mesure Services d'aide à l'emploi seront haussés de 50 %, passant de 6 \$ à 9 \$ par jour.

### **L'allocation d'aide à l'emploi : une portée plus large**

Les personnes sans soutien public du revenu pourront maintenant recevoir une allocation d'aide à l'emploi lorsqu'elles participent aux Projets de préparation à l'emploi. Selon certaines conditions, ces personnes ont actuellement accès à cette aide financière pour la Mesure de formation de la main-d'œuvre.

### **Une nouvelle allocation pour les chefs de famille monoparentale**

Une allocation supplémentaire de 25 \$ par semaine sera créée à l'intention des chefs de famille monoparentale participant à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi. Il s'agit là d'une mesure incitative supplémentaire qui reconnaît les obstacles particuliers auxquels font face les personnes assumant seules les responsabilités parentales.

## **ACTION 3 – FACILITER LES ÉTUDES QUALIFIANTES ET L'ACCÈS AUX PROFESSIONS**

- Parce que l'apprentissage se fait maintenant tout au long de la vie, que le retour aux études est chose courante et que les cheminements scolaires se diversifient;
- parce qu'il peut être difficile pour une personne immigrante diplômée dans son pays d'origine de suivre des cours de mise à niveau et d'acquérir l'ensemble des compétences donnant accès à un ordre professionnel ou d'obtenir un diplôme québécois;
- parce que la formation professionnelle et la formation technique constituent des secteurs à valoriser davantage au regard des besoins du marché du travail et de la qualité des emplois à pourvoir;
- parce que l'État doit donner la chance à chacun et chacune d'aller au bout de ses capacités :

## **LE GOUVERNEMENT FACILITERA LA POURSUITE DES ÉTUDES QUALIFIANTES ET L'ACCÈS AUX PROFESSIONS**

Les règles de financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport seront assouplies et bonifiées de façon à faciliter l'accès à des mises à niveau scolaires, en particulier pour les personnes immigrantes détenant un diplôme étranger.

Le regroupement des formations d'un même domaine pour lesquelles le nombre d'inscriptions est insuffisant pour créer un programme particulier sera favorisé à l'intention des personnes immigrantes.

La priorité de prestation, par les cégeps, sera accordée aux formations qualifiantes d'appoint prescrites par les ordres professionnels aux personnes immigrantes.

De plus en plus de passerelles entre la formation professionnelle et la formation technique (ex. : DEP/DEC) et entre les formations moins et plus spécialisées seront instaurées.

## **ACTION 4 – DES MESURES POUR DES GROUPES SPÉCIFIQUES**

- Parce que les personnes immigrantes et les personnes membres d'une minorité visible affichent un taux de chômage supérieur à celui observé dans l'ensemble de la population;
- parce que la participation accrue des personnes handicapées au marché du travail peut contribuer à réduire leur risque d'exclusion sociale tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre des employeurs;
- parce qu'en plus des mesures et services offerts dans le cadre des services publics d'emploi auxquels les personnes immigrantes, les minorités visibles et les personnes handicapées sont admissibles, la particularité des obstacles auxquels elles font face sur le marché du travail milite en faveur d'une approche ciblée :

## **LE GOUVERNEMENT RENFORCERA LES MESURES SPÉCIFIQUES À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES, DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES PERSONNES MEMBRES D'UNE MINORITÉ VISIBLE**

### **À l'intention exclusive des personnes handicapées : trois actions concrètes**

Fort des enseignements tirés de la consultation menée dans différentes régions du Québec, le gouvernement rendra publique sous peu la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Cette stratégie rassemble pour les cinq prochaines années près d'une soixantaine de mesures visant à améliorer de façon substantielle la situation des personnes handicapées sur le marché du travail. Le Pacte pour l'emploi contribue à renforcer trois mesures particulières destinées à stimuler l'embauche et la qualification des personnes handicapées :



## Augmentation substantielle de l'accessibilité de la mesure

### Contrat d'intégration au travail

L'ajout de 550 contrats par année permettra, au terme des cinq ans, à 2 750 personnes handicapées de plus d'être en emploi, ce qui signifie une augmentation de près de 70 % de la clientèle par rapport à 2007-2008.

### Création de 825 nouveaux emplois en entreprises adaptées

Le Programme de subventions aux entreprises adaptées sera augmenté progressivement de manière à soutenir, au terme des cinq ans, 825 nouveaux emplois permanents pour des personnes lourdement handicapées, soit une augmentation de 25 %.

### Bonification du crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail

Le crédit d'impôt remboursable pour stage en milieu de travail de 30 % accordé aux employeurs qui engagent des étudiants stagiaires sera bonifié au profit des personnes immigrantes et des personnes handicapées, et ce, dans le but de favoriser l'acquisition d'une première expérience de travail. Aussi, le nombre d'heures de supervision accordées à une personne handicapée sera doublé. Pour ces deux clientèles, le niveau du crédit d'impôt sera porté à 40 %, faisant passer le crédit d'impôt maximal de 225 \$ par semaine à 420 \$ pour les personnes handicapées et de 225 \$ par semaine à 300 \$ pour les personnes immigrantes.

### À l'intention exclusive des personnes immigrantes et des personnes membres d'une minorité visible : l'acquisition d'une expérience de travail québécoise

Le Plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration, d'accès à l'emploi et de francisation, intitulé *Pour enrichir le Québec - Franciser plus, intégrer mieux*, est une dimension du Pacte pour l'emploi. Ce plan s'inscrit en continuité avec le Plan d'action 2004-2007 *Des valeurs partagées, des intérêts communs*.

Une des contributions les plus attendues a pour but d'élargir l'accessibilité au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME). Ce programme constitue un encouragement intéressant pour favoriser l'emploi de personnes immigrantes ou membres d'une minorité visible par les PME, notamment en leur offrant un accompagnement pour favoriser une intégration réussie dans leur milieu de travail. Le nombre de participantes et de participants sera doublé, permettant ainsi à 2 250 personnes de plus d'acquérir une première expérience de travail dans leur domaine.

---

## LANAUDIÈRE – CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

---

### Prendre le temps d'apprendre

Julie (nom fictif) a réussi son DEP en secrétariat en dépit d'une déficience intellectuelle légère, mais possède peu d'expérience de travail. Plusieurs contacts auprès d'employeurs n'ont jamais donné de résultats positifs. Un jour, elle se présente dans une boutique qui est à la recherche d'une personne pour le service à la clientèle, la facturation et la mise en place. Julie constate que l'emploi correspond à ses champs d'intérêt et à ses attentes. L'employeur accepte de l'embaucher, moyennant une aide gouvernementale compensant un manque de productivité évalué à 60 %. Après six mois de travail, l'employeur embauche Julie sans aucune autre subvention, affirmant qu'elle s'est bien adaptée à son milieu de travail et que, surtout, elle adore ce qu'elle fait.

---

## MONTREAL – PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MEMBRES DE MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI

---

### Un nouveau pays

Dans son Maroc natal, Hassan (nom fictif) a obtenu un diplôme de technicien en génie civil et a été gestionnaire en travaux publics durant neuf ans. Installé à Montréal depuis mars 2005, Hassan était sans travail et recevait des prestations d'aide sociale. Pour mettre à jour ses connaissances et grâce au programme PRIIME, Hassan a obtenu un stage en dessin technique avec le logiciel Autocad dans une entreprise de conception de plans et devis pour des travaux de structure. À la fin de son stage, l'entreprise a gardé Hassan à son emploi.



## 4.2 DEUXIÈME PILIER. VALORISER LE TRAVAIL : UNE CARTE MAÎTRESSE

### **ACTION 5 – Favoriser le bien-être économique**

- Parce que le travail doit être un choix qui rapporte;
- parce que le travail doit demeurer profitable à tous les cycles de la vie;
- parce qu'il faut savoir convaincre les personnes qu'elles ont la possibilité de tirer avantage d'une participation au marché du travail;
- mais aussi parce qu'il faut vaincre les perceptions à l'égard de la capacité d'adaptation de certains groupes en emploi :

### **LE GOUVERNEMENT FAVORISERA LE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE PAR LE TRAVAIL**

#### **Deux nouveautés : le supplément à la Prime au travail et la Prime au travail dédiée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi**

Pour favoriser le retour au travail des prestataires d'assistance sociale de longue durée, un montant mensuel de 200 \$ sera versé à titre de supplément à la Prime au travail. Ce montant sera versé pour une période maximale de 12 mois et bénéficiera, d'ici 2011, à près de 33 000 prestataires qui intégreront un emploi.

Dans le but de reconnaître les obstacles particuliers que doivent rencontrer les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, notamment les personnes handicapées, une nouvelle Prime au travail à leur intention sera mise en place, en remplacement de la Prime au travail actuelle. Pour une personne seule, la nouvelle Prime au travail fera passer l'aide maximale annuelle de 381 \$ à 1 003 \$. Plus de 10 000 ménages bénéficieront annuellement de cette mesure.

#### **Davantage de souplesse dans le versement de la Prime au travail**

Dès juin 2009, les ménages sans enfants pourront bénéficier du versement anticipé de la Prime au travail, comme c'est le cas actuellement pour les familles. Sur demande, les ménages sans enfants pourront ainsi recevoir jusqu'à 75 % de la Prime au travail estimée répartie trimestriellement.

#### **Pleine indexation de la déduction fiscale pour les travailleurs et les travailleuses**

Le montant actuel de la déduction pour les travailleurs et les travailleuses de 1 000 \$ sera indexé annuellement au taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers, et ce, à compter de l'année d'imposition 2009.

#### **Davantage de moyens pour favoriser l'incitation au travail**

L'implication du gouvernement du Québec dans la restructuration de la prestation fiscale pour le revenu de travail du gouvernement fédéral a permis d'adapter celle-ci aux besoins spécifiques des travailleurs et des travailleuses du Québec en matière d'incitation au travail, notamment par le versement d'une aide financière plus importante aux personnes à faible revenu vivant seules.

#### **Un nouvel outil d'information : le simulateur en ligne du revenu disponible**

Des consultations menées auprès de prestataires des programmes de l'assistance sociale ont mis en lumière leur méconnaissance des avantages financiers à occuper un emploi. Dans le but de mieux les informer et poursuivant son objectif d'accroître et de favoriser l'incitation au travail, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale mettra en ligne un outil Web permettant de calculer facilement et rapidement l'avantage financier à travailler, notamment par rapport à l'aide financière de dernier recours. Le simulateur sera destiné à l'ensemble des citoyens et citoyennes, ainsi qu'aux intervenants et intervenantes des centres locaux d'emploi et des organismes d'accompagnement.

Cet outil convivial pourra s'adapter aisément à une multitude de situations familiales et économiques. L'utilisateur pourra notamment, d'un seul clic de souris, obtenir des informations générales et détaillées sur les divers programmes destinés aux citoyens et aux citoyennes désirant intégrer le marché du travail.

#### **Mobiliser et convaincre par une campagne de communication**

Une vaste campagne de communication sera déployée entre 2008 et 2011. On y valorisera l'apport que représente le travail dans une perspective individuelle et collective, et on visera à créer des conditions favorables à l'accueil en emploi d'une clientèle appartenant à des bassins de main-d'œuvre sous-utilisés.

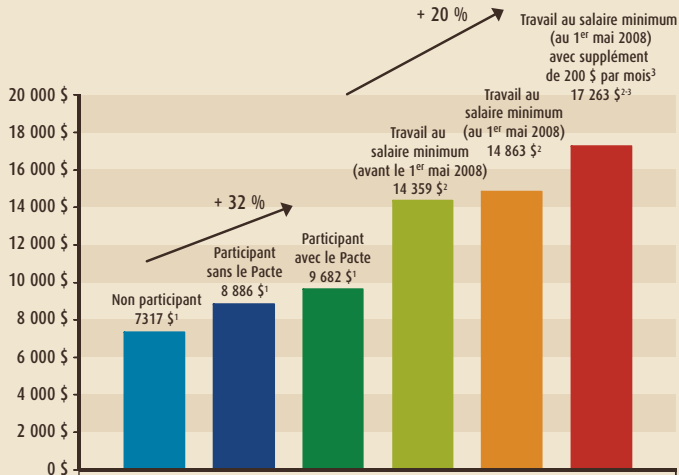
#### **À l'intention des travailleuses et travailleurs âgés**

Des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite seront proposées à l'Assemblée nationale au cours de 2008 afin de permettre à certains travailleurs et à certaines travailleuses âgés de 55 ans et plus de poursuivre leur vie active tout en recevant leur rente de retraite et en ayant, en plus, la possibilité de bonifier cette dernière.

#### **Hausser le salaire minimum**

Enfin, dans le but de rendre le travail plus payant et plus attrayant, le taux général du salaire minimum passera de 8 \$ à 8,50 \$ l'heure à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 au Québec. Il s'agit là de la hausse annuelle la plus importante enregistrée depuis 1975.

### Revenus disponibles annuels Personne seule

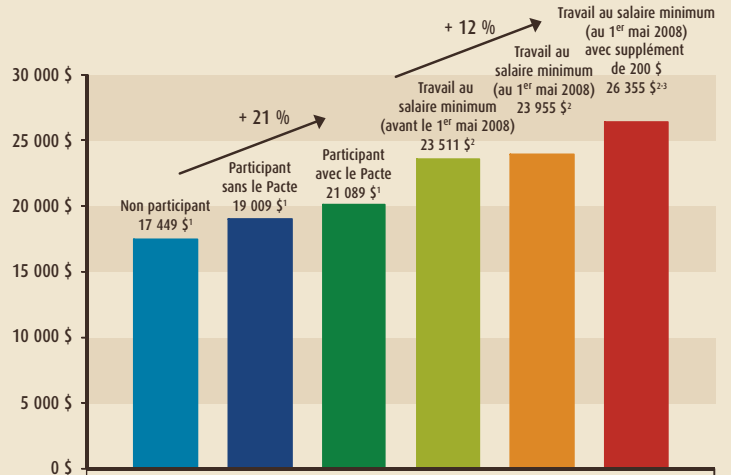


- 1- Participant à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi.
- 2- Travail au salaire minimum à raison de 35 heures par semaine.
- 3- Supplément de 200\$ par mois pour les prestataires éloignés du marché du travail qui quittent l'assistance sociale pour des revenus de travail.

Source : Direction générale des politiques

Paramètres de janvier 2008

### Revenus disponibles annuels Famille monoparentale avec un enfant de moins de 5 ans

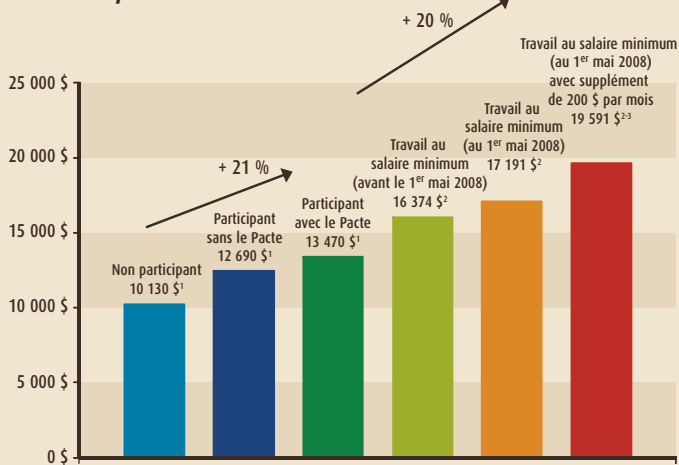


- 1- Participant à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi.
- 2- Travail au salaire minimum à raison de 35 heures par semaine.
- 3- Supplément de 200\$ par mois pour les prestataires éloignés du marché du travail qui quittent l'assistance sociale pour des revenus de travail.

Source : Direction générale des politiques

Paramètres de janvier 2008

### Revenus disponibles annuels Couple sans enfants

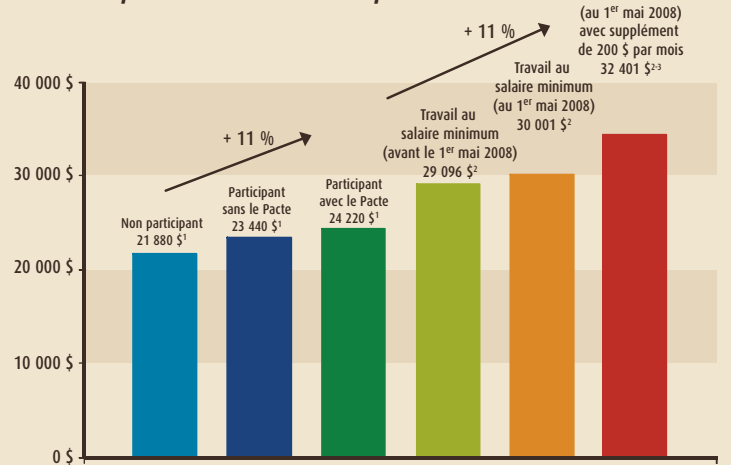


- 1- Un adulte du ménage à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi.
- 2- Travail d'un adulte du ménage, au salaire minimum, à raison de 35 heures par semaine.
- 3- Supplément de 200\$ par mois pour les prestataires éloignés du marché du travail qui quittent l'assistance sociale pour des revenus de travail.

Source : Direction générale des politiques

Paramètres de janvier 2008

### Revenus disponibles annuels Couple avec deux enfants de plus de 5 ans



- 1- Un adulte du ménage à une mesure donnant droit à l'allocation d'aide à l'emploi.
- 2- Travail d'un adulte du ménage, au salaire minimum, à raison de 35 heures par semaine.
- 3- Supplément de 200\$ par mois pour les prestataires éloignés du marché du travail qui quittent l'assistance sociale pour des revenus de travail.

Source : Direction générale des politiques

Paramètres de janvier 2008



---

## LAURENTIDES – DÉCOUVRIR ET SUBVENTIONS SALARIALES

---

### Même sans diplôme...

Julien (nom fictif), 21 ans, ne possède qu'une scolarité de niveau 1<sup>re</sup> secondaire. Pourtant, il a appris seul l'informatique et a acquis en ce domaine de solides connaissances. Au début de 2008, le programme Découvrir lui a permis de réaliser un stage de quelques semaines dans un magasin de produits informatiques. À la fin du stage, l'employeur a embauché Julien comme technicien à l'entretien et à la réparation d'ordinateurs. Pour cette embauche, l'employeur bénéficie de la mesure Subventions salariales, qui facilitera les premiers mois d'intégration et d'apprentissage de Julien.

### ACTION 6 – SOLUTIONS DE RECHANGE POUR LES JEUNES PRESTATAIRES

- Parce que le Québec a besoin du plein potentiel de tous ses jeunes;
- parce que les jeunes sont encore trop nombreux à recourir aux programmes d'assistance sociale, malgré un contexte économique favorable à l'emploi;
- parce que c'est le moment de mobiliser les jeunes disponibles au travail autour de l'importance que revêt leur contribution à l'essor et au développement socioéconomique du Québec :

### LE GOUVERNEMENT RENFORCERA SES ACTIONS VISANT À OFFRIR UNE SOLUTION DE RECHANGE AUX JEUNES PRESTATAIRES DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

#### Une nouvelle initiative : Découvrir

L'initiative Découvrir, c'est avant tout découvrir un rêve, un métier, une profession. Pour les entreprises, c'est découvrir une relève. Cette action consiste à créer des stages d'observation et d'exploration en milieu de travail d'un maximum de quatre semaines. Ceux-ci, destinés à de jeunes adultes éloignés du marché du travail, leur permettront à la fois de valider des choix professionnels et de se distinguer auprès d'éventuels employeurs. Une banque de quelque 750 entreprises sera créée afin de recevoir près de 3 000 jeunes au terme du Pacte. Les carrefours jeunesse emploi y seront aussi étroitement associés.

#### Investir davantage pour les jeunes

Dans la foulée de la Stratégie jeunesse du gouvernement du Québec et dans le but de prévenir le recours à l'assistance sociale des jeunes décrocheurs et décrocheuses de 16 ou 17 ans qui peinent à intégrer le marché du travail, une plus grande place leur sera réservée dans les mesures et services d'Emploi-Québec afin qu'ils complètent leur formation scolaire ou qu'ils développent les compétences manquantes à une intégration en emploi réussie.

Le Programme alternative jeunesse rejoindra davantage de jeunes de moins de 25 ans qui désirent acquérir une autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Ce programme offre un soutien financier et un accompagnement personnalisé pour permettre aux jeunes d'atteindre leur objectif. Ce dernier peut être de terminer leurs études, de trouver un emploi ou d'acquérir une autonomie financière. Quelque 7 500 places supplémentaires seront créées sur trois ans, lesquelles s'ajouteront aux 5 000 places déjà prévues au Programme alternative jeunesse en 2007-2008.

### 4.3 TROISIÈME PILIER. UNE MAIN-D'ŒUVRE MIEUX FORMÉE : DES ENTREPRISES PLUS PRODUCTIVES

#### ACTION 7 – FORMATION DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS PEU QUALIFIÉS

- Parce qu'une économie axée sur le savoir et basée sur des activités à plus forte valeur ajoutée commande une capacité d'adaptation de la main-d'œuvre;
- parce qu'une main-d'œuvre qualifiée et compétente contribue à l'amélioration de la productivité des entreprises;
- parce qu'une qualification accrue des travailleurs et travailleuses favorise l'intégration plus rapide de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés de production dans les entreprises;
- parce que de solides compétences de base constituent l'assise du développement continu de la main-d'œuvre;
- parce que des employés et employées compétents peuvent plus facilement progresser dans leur métier et être plus mobiles sur le marché du travail :

#### LE GOUVERNEMENT ACCORDERA LA PRIORITÉ À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS FAIBLEMENT QUALIFIÉS

##### Une nouvelle initiative : du « sur mesure » pour les PME

Le regroupement de PME au sein de mutuelles de formation sera favorisé. Ces mutuelles auront pour fonction la mise en commun de services et de ressources de formation, en plus de consolider la formation en ligne. Le Pacte entend rejoindre ainsi 1 425 entreprises d'ici 2011.

##### Élargir l'offre de service pour mieux répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses en entreprise

Au chapitre des interventions auprès des entreprises en vue de favoriser la formation de la main-d'œuvre et l'acquisition de compétences manquantes du personnel en place, quelque 4 800 entreprises s'ajouteront sur trois ans aux 4 475 entreprises déjà soutenues en 2007-2008 par Emploi-Québec.

Le gouvernement investira des sommes additionnelles pour l'achat de cours, notamment à temps partiel, et pour la formation de base jugée nécessaire en vue du maintien des travailleurs et des travailleuses en emploi et du développement continu de leurs compétences.

De même, il intensifiera l'offre de formation et de stages par les commissions scolaires et les cégeps en lien avec les besoins de main-d'œuvre relevés par Emploi-Québec.

##### Agir sur la fiscalité

Le crédit d'impôt au secteur manufacturier, en place depuis novembre 2007, constitue un autre moyen de favoriser l'amélioration des compétences des travailleurs et travailleuses. Ce crédit rembourse 30 % des coûts de formation de la main-d'œuvre en industrie manufacturière.

---

#### MAURICIE – MESURE DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

---

##### Des emplois qui ne s'envoleront pas

Établie à Trois-Rivières depuis 2002, l'entreprise Premier Aviation Centre de révision inc. entretient et rénove des avions commerciaux de type Airbus, Boeing, Bombardier, DeHavilland et McDonnell Douglas. La firme embauche actuellement plus de 200 personnes à ses installations aéroportuaires et contribue à la diversification du tissu économique de la Mauricie. Pour aider cette entreprise à satisfaire aux exigences techniques de ses clients, Emploi-Québec s'est associé à l'entreprise pour la formation de 55 personnes à l'entretien d'avions Boeing 727 et 737 ainsi que ATR 42. Emploi-Québec a investi dans ce projet environ 110 000 \$ et l'entreprise quelque 350 000 \$, permettant ainsi le maintien en emploi des travailleurs et travailleuses nouvellement formés.

---

## SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – PROJET ÉCONOMIQUE D'ENVERGURE ET MESURE DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

---

### Mieux former pour mieux grandir

L'entreprise les Produits Gilbert inc., fondée en 1986, produit des appareils mécaniques pour les industries forestières et de sciage, ainsi que pour l'entretien de pistes hivernales. Pour soutenir ses succès de ventes, elle devait accroître sa capacité de production. En 2006, elle a acheté de l'équipement plus perfectionné et a prévu l'embauche de 60 personnes qui allaient se joindre aux 110 déjà en poste. Cet ajout de machinerie et de personnel a conduit au développement d'un programme de formation à l'intention des travailleurs et travailleuses de l'entreprise, anciens et nouveaux. Ce plan de formation s'étale sur trois ans, de 2006 à 2009, et demandera un investissement total de trois millions de dollars. Reconnaissant la valeur de ce projet pour les travailleurs et travailleuses et son effet structurant sur l'économie régionale, Emploi-Québec a choisi d'y participer avec une subvention de 900 000 \$, en plus de collaborer au recrutement des nouveaux employés et employées ainsi qu'au suivi de la formation.

### ACTION 8 – RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

- Parce que les milieux de travail sont des lieux qui permettent l'acquisition de connaissances et le développement des compétences;
- parce que ces connaissances et ces compétences, lorsqu'elles font l'objet d'une reconnaissance officielle, favorisent l'intégration et le maintien en emploi et permettent de progresser sur le marché du travail;
- parce que l'évaluation et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre constituent des étapes cruciales dans le développement continu des personnes en réponse aux exigences sans cesse croissantes du marché du travail :

### LE GOUVERNEMENT FACILITERA LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACQUISES PAR L'EXPÉRIENCE OU PAR L'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

#### De nouveaux outils et dispositifs plus efficaces

Le gouvernement instaurera des outils et des dispositifs permettant de sanctionner, par une attestation ou un certificat d'État, des compétences que les personnes auront développées en milieu de travail. Il prendra aussi les moyens nécessaires pour favoriser l'acquisition de compétences non maîtrisées. L'objectif est de rejoindre 12 825 personnes, dont 8 760 en emploi et 4 065 sans emploi.

Ces outils et dispositifs seront d'autant plus utiles que l'accessibilité à la reconnaissance des acquis et des compétences sera renforcée par les réseaux de l'éducation.

L'harmonisation et la complémentarité des dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences entre les services publics d'emploi et les réseaux de l'éducation seront également renforcées.

#### 4.4 QUATRIÈME PILIER. LE PACTE RÉGIONAL : POUR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX BESOINS

##### ACTION 9 – DES ACTIONS RÉGIONALISÉES

- Parce qu'agir sur l'emploi, c'est avant tout agir localement;
- parce que les investissements du Pacte seront déployés en région;
- parce que la concertation de tous les acteurs devient incontournable et qu'il importe de se donner les moyens pour qu'elle s'exerce pleinement;
- parce que le rapprochement entre les milieux de l'éducation et les milieux du travail est porteur de développement :

##### LE GOUVERNEMENT RENFORCERA LA PRESTATION RÉGIONALE DE SERVICES

###### Une nouveauté

Le Pacte pour l'emploi est une réponse concertée et adaptée aux besoins du marché du travail, qui se veut près des gens et des entreprises, collée aux besoins des régions et des localités. Les partenaires du marché du travail et les ministères les plus concernés travailleront de concert pour que la réalisation du Pacte ait la meilleure incidence possible sur le développement social et économique de leur milieu. C'est pourquoi des comités régionaux de concertation plus larges seront créés dans le but de :

- parfaire la connaissance du marché du travail et développer une vision prospective des enjeux qui se profilent pour les années à venir;
- réaliser et mettre en œuvre un plan d'adéquation entre les besoins des entreprises et la main-d'œuvre disponible;
- améliorer le temps de réaction des partenaires régionaux et mieux prévenir les crises sectorielles;
- renforcer l'efficacité des actions en évitant le dédoublement entre les différents acteurs.

Ces comités, qui relèveront des conseils régionaux des partenaires du marché du travail, regrouperont des représentants et représentantes d'Emploi-Québec, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des commissions scolaires, des cégeps, des universités, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

###### DES SERVICES D'ÉDUCATION ET D'EMPLOI PLUS PRÈS DES ENTREPRISES

En s'adressant à leur centre local d'emploi, les entreprises pourront obtenir, sur demande, un diagnostic de leur situation quant à leur main-d'œuvre et à leurs besoins de recrutement, une liste de candidats et candidates potentiels pour les postes à pourvoir et, au besoin, un soutien pour favoriser l'insertion en emploi et la formation des personnes embauchées. Elles pourront aussi recevoir l'appui de conseillers ou conseillères pour planifier à plus long terme leurs besoins de main-d'œuvre, établir leurs besoins en formation ou être dirigées vers les services qui conviennent à leur situation.

De concert avec les centres locaux d'emploi, les Services aux entreprises (SAE) des réseaux professionnel et technique de l'éducation, les carrefours jeunesse emploi et les organismes communautaires soutiendront activement les mesures de formation du Pacte par différents moyens, dont le démarchage auprès des entreprises, ainsi que par la conception et l'offre, selon les besoins :

- de formations visant le développement de compétences « comportementales » liées au travail et demandées par les entreprises;
- de formations sur mesure en réponse aux besoins établis avec les entreprises participantes dans le cadre d'un exercice mené avec le MESS;
- de formations visant la consolidation des compétences générales de base, telles que la lecture, l'écriture et le calcul.

L'utilisation de modalités pédagogiques adaptées et diversifiées prenant en compte la situation et l'expérience des personnes sera aussi recherchée par les SAE, tout comme l'offre de services de soutien et d'accompagnement en vue de la réussite et d'autres services contribuant à l'atteinte des objectifs du Pacte pour l'emploi.

---

#### CENTRE-DU-QUÉBEC – MESURE DE FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

---

##### Mécaniciennes ou mécaniciens recherchés

Il y a quelques années, dans le Centre-du-Québec, les entreprises en transport de marchandises faisaient face à une pénurie de mécaniciens et mécaniciennes de véhicules lourds. Or, la formation conduisant à ce métier n'était pas offerte dans la région. Emploi-Québec, la Commission scolaire Des Chênes et les entreprises touchées ont mis en commun leurs ressources afin d'offrir cette formation à des personnes sans emploi. Les entreprises participantes ont notamment fourni les équipements requis par le programme de formation. Sans cet apport, Emploi-Québec et la commission scolaire n'auraient pas été en mesure de former cette nouvelle main-d'œuvre. Un troisième groupe termine sa formation cette année et toutes les personnes formées sont en emploi.

---

#### NORD-DU-QUÉBEC – PROJET ÉCONOMIQUE D'ENVERGURE

---

Dans le cadre de ses projets économiques d'envergure, Emploi-Québec réalisera un investissement de plus de 3,8 millions de dollars pour une période de cinq ans afin de permettre la formation de 170 employés inuits d'une entreprise minière située dans le Nord-du-Québec. Cette formation visera 20 métiers différents, dont ceux de mineurs, d'opérateurs d'équipements lourds et aides-géomètres.

## 5 LES MOYENS DE SES AMBITIONS

C'est le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, appuyé par sa collègue de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les ministres régionaux, ainsi que par la Commission des partenaires du marché du travail, qui assurera la coordination nationale du Pacte pour l'emploi. Les visées sont grandes, mais réalistes. Ainsi, d'ici 2011, par le Pacte pour l'emploi, le gouvernement entend :

- réduire de 50 000 le nombre de prestataires des programmes d'assistance sociale;
- augmenter de plus de 52 000 le nombre de personnes desservies par les services publics d'emploi dans leur démarche d'insertion en emploi ou de formation;
- soutenir 4 800 entreprises additionnelles dans leurs besoins de formation et de reconnaissance des acquis et des compétences de leur main-d'œuvre;
- rejoindre un potentiel de plus de 250 000 travailleurs et travailleuses en entreprise pour le rehaussement de leurs qualifications ou la reconnaissance de leurs compétences.

Pour y parvenir, le gouvernement s'est donné les moyens financiers de ses ambitions : près d'un milliard de dollars sur trois ans y sera consacré. Il y investira directement quelque 548 millions de dollars, dont 444 millions de dollars de nouveaux investissements<sup>11</sup>, alors que plus de 400 millions de dollars proviendront des entreprises qui miseront sur l'investissement en formation et en acquisition des compétences.

Piliers	Investissement de l'État	Contribution des entreprises
Investir dans le potentiel des personnes : un geste qui rapporte	223 M\$	38 M\$
Valoriser le travail : une carte maîtresse	106 M\$	s. o.
Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises productives	219 M\$	401 M\$
Le Pacte régional : pour une meilleure réponse aux besoins	s. o.	s. o.
	Total : 548 M\$	Total : 439 M\$
<b>Investissements globaux : 987 M\$</b>		

<sup>11</sup> La différence entre ces deux montants, c'est-à-dire un peu plus de 100 millions de dollars, réfère à deux mesures déjà annoncées : le crédit d'impôt pour le secteur manufacturier et les investissements dans le programme Découvrir.

## CIBLES ADDITIONNELLES 2008-2011

Mesures du Pacte pour l'emploi	Participants	Situation estimée en 2007-2008 (n <sup>b</sup> )	Cibles additionnelles (n <sup>b</sup> )
<b>Investir dans le potentiel des personnes</b>			
Démarcheurs d'emploi	Prestataires d'assistance sociale	s. o.	9 000
Intensification des interventions – mesures actives d'Emploi-Québec	Personnes admissibles	17 370 <sup>1</sup>	15 823
Conciliation travail-études	Jeunes	s. o.	765
Hausse des allocations d'aide à l'emploi	Personnes admissibles	s. o.	s. o.
Mesures à l'intention des personnes handicapées <sup>2</sup>	Personnes handicapées	6 675	1 470
Intégration et maintien en emploi des Immigrants – participation à PRIIME	Personnes immigrantes	939	2 250
Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail	Personnes handicapées Personnes immigrantes	s. o.	ND
<b>Valoriser le travail</b>			
Supplément à la Prime au travail	Prestataires de l'aide sociale de longue durée	s. o.	33 000
Prime au travail dédiée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi	Prestataires de la solidarité sociale	s. o.	10 000
Pleine indexation de la déduction fiscale pour les travailleurs	Personnes déclarant des revenus de travail	s. o.	s. o.
Découvrir	Jeunes	s. o.	3 000
	Entreprises	s. o.	750
Alternative jeunesse	Jeunes	5 000	7 500
<b>Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises plus productives</b>			
Mutuelles de formation et consolidation de la formation en ligne	Entreprises	s. o.	1 425
Formation en entreprises <sup>3</sup>	Entreprises	4 475	4 800
Crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre (secteur manufacturier)	Entreprises	s. o.	ND
Reconnaissance des compétences	Entreprises	s. o.	12 825

1 Le nombre de participants estimés en 2007-2008 ne comprend pas toutes les personnes aidées par des mesures actives d'Emploi-Québec mais seulement celles visées par le Pacte, soit les personnes plus éloignées du marché du travail.

2 Les cibles indiquées pour les mesures à l'intention des personnes handicapées du Pacte pour l'emploi ne couvrent qu'une partie de celles qui seront annoncées dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, lesquelles portent sur cinq ans et incluent une mesure de conversion budgétaire pour financer d'autres participations à des mesures actives.

3 Une même entreprise peut bénéficier à la fois de mesures de formation en entreprise et de celles développées dans le cadre des mutuelles de formation.

Note : s. o. signifie « sans objet » et ND « non disponible ».



F-2377 (2008-03)